



Travail sans contrat depuis le 1 er juin

Par **alex260007**, le **10/07/2018 à 18:20**

bonsoir a tous, mon conjoint a eu un cdd pour le mois de mai jusqu'au 31 mai mais depuis le 1 er juin il n'a toujours pas de renouvellement de contrat et il reçoit toujours sa paye ainsi que sa fiche de paye. pouvez-vous nous aider à savoir ce qu'il en est car nous sommes perdus on ne sait pas si il est toujours en cdd ou si il est en cdi ? merci d'avance

Par **Lag0**, le **11/07/2018 à 06:55**

Bonjour,
Si votre conjoint continue de travailler depuis la fin de son CDD, il est en CDI !
Code du travail : [citation]Article L1243-11[rnrn]Lorsque la relation contractuelle de travail se poursuit après l'échéance du terme du contrat à durée déterminée, celui-ci devient un contrat à durée indéterminée.
Le salarié conserve l'ancienneté qu'il avait acquise au terme du contrat de travail à durée déterminée.
La durée du contrat de travail à durée déterminée est déduite de la période d'essai éventuellement prévue dans le nouveau contrat de travail.[/citation]